

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE56

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Pancher et M. Demilly

ARTICLE 3

Après le mot :

« environnement »,

insérer le signe et les mots :

« , à l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'impact économique, social et environnemental de toute politique énergétique, il semble important d'inclure cette dernière parmi les politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement.